

Conférence régionale de haut niveau sur le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration économique – conférence de presse

MM. Taoufik Baccar, gouverneur de la banque centrale de Tunisie (BCT), Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI) et Hédi Djilani, président de l'Union tunisienne de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) et de l'union maghrébine des employeurs (UME), ont souligné à l'unanimité; au cours d'une conférence de presse, tenue jeudi 29 novembre 2007 à Tunis ; qu'au vu de la multiplication des espaces économiques de par le monde, l'intégration économique du Maghreb est devenue un must, voire une obligation, moyennant notamment la consolidation du rôle du secteur privé dans la réalisation de ce processus.

M. Baccar a présenté, à cette occasion, les principaux résultats de la conférence sur « le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration régionale du Maghreb », organisée les 28 et 29 novembre courant à l'initiative de la BCT, du FMI et de l'UTICA, soulignant la nécessité de résoudre le problème « du coût du non Maghreb, évalué, à ce jour à 2% de la croissance de ces pays ».

Il a rappelé, à ce titre, l'adoption du rapport et du programme d'action dans les domaines monétaire et financier et visant à faciliter le financement du commerce extérieur, renforcer la coopération entre les institutions bancaires maghrébines, harmoniser les législations financières maghrébines, activer l'entrée en activité de la banque maghrébine de l'investissement et du commerce extérieur (BMICE) et d'étudier les possibilités d'échange des accords préférentiels accordés dans le cadre de l'Union européenne pour favoriser le commerce intra maghrébin.

Il s'agit également, a ajouté le gouverneur de la BCT, d'assouplir les procédures administratives pour encourager la création d'entreprises, de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies pour toutes les formalités administratives concernant l'entreprise, d'améliorer le cadre juridique dans les cinq pays pour la protection du droit de propriété et des lois liées à l'investissement, de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence des entreprises et de créer un centre de conciliation et d'arbitrage pour le règlement des différends commerciaux.

Enfin un comité mixte public-privé sera mis en place pour assurer le suivi des programmes d'action décidés et tiendra sa première réunion à Tunis en février 2008, a annoncé M. Baccar.

Pour M. Portugal les résultats accomplis par les pays du Maghreb au cours des deux dernières décennies, ont été fort probants et permis d'améliorer les conditions de vie des populations de la région.

Des efforts additionnels doivent cependant être consentis pour "réduire le chômage et la pauvreté" et pour ce faire, il y a lieu d'accroître les investissements en quantité et en qualité.

Un tel effort, a-t-il précisé, ne peut venir uniquement du secteur public, mais doit être soutenu par la contribution du secteur privé.

Le responsable a fait part de sa satisfaction pour les progrès enregistrés en matière d'intégration financière maghrébine, appelant au renforcement du partenariat entre les hommes d'affaires et les opérateurs des pays de la région dans le cadre de l'Union maghrébine des employeurs (UME).

Il a, à cet effet, réitéré la disposition du FMI de faciliter ce processus. Pour ce qui est de la Tunisie, M. Portugal a relevé que les réformes se poursuivent à un rythme soutenu et les perspectives du pays sont favorables, prenant notamment acte des mesures décidées en vue de développer les marchés monétaire et de change.

De telles initiatives ne manqueront pas, a-t-il dit, de consolider la stabilité macroéconomique qui prévaut en Tunisie et de concrétiser l'objectif du XIème plan de développement, à savoir la réalisation d'une croissance annuelle de 6% à moyen terme.